

République Française

Département d'Indre et Loire

Commune de Louans

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2015

L' an 2015,

Le 6 Juillet à 20 heures 30 minutes ,

Le Conseil Municipal de la Commune de Louans, dûment convoqué le 30/06/2015, s' est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme GOUGET Micheline Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal, M. LEROUX Eric, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUDUIT Sophie à Mme GOUGET Micheline, M. VAH Jean-François à M. VAH Michel

Absents : Absent(s) : M. BROUSSEAU Hubert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 30/06/2015

Date d'affichage : 30/06/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

Secrétaire de séance :

M. FOUSSIER Fabien

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 08 juillet 2015
- II - Syndicat de l'Echandon : tableau de répartition de l'actif et du passif du bilan
- III - Vente du véhicule communal Citroën C15
- IV - Demande de subvention AFM téléthon d'Indre et Loire pour l'année 2016
- V - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

V - Syndicat de l'Echandon : modification des statuts.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 08 juillet 2015 :

Le compte-rendu de la session du 08 juillet 2015 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité.

réf : 2015_0032

II - Syndicat de l'Echandon : tableau de répartition de l'actif et du passif du bilan

Le conseil municipal,

Vu la délibération du comité syndical de l'Echandon en date 21 mai 2015 portant **répartition des articles du bilan (actif, passif),**

Délibère et :

- **Accepte à l'unanimité la répartition des articles du bilan (actif et passif) qui doit être approuvé afin d'établir les écritures du transfert de la compétence assainissement collectif.**

Le tableau présenté (tableau n°1 annexe) s'équilibre tant pour les deux communautés de communes que pour le Syndicat qui conserve la compétence uniquement pour les communes de Louans et du Louroux.

Le tableau n°2 annexe, détaille les articles du bilan en les présentant par collectivité.

Annexe 1

	Actif	Passif
Communauté de Communes de Loches Développement	401 592,66	401 592,66
Communauté de Communes du Val de l'Indre	3 408 555,54	3 408 555,54
Syndicat de l'Echandon	1 251 673,06	1 251 673,06
TOTAL	5 061 821,16	5 061 821,26

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0033

III - Vente du véhicule communal Citroën C15

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule , Madame le Maire propose de vendre « pour pièces » le véhicule communal Citroën C15, au prix de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de vendre l'ancien véhicule Citroën C15 pour pièces à Monsieur MARTIN Eric de Nazelles negron (37) au prix de 300 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015_0034

IV - Demande de subvention AFM téléthon d'Indre et Loire pour l'année 2016

Monsieur Jérôme DÜRR, trésorier de l'AFM Téléthon, par courrier du 23 juin 2015, sollicite une subvention pour l'année 2016 de la commune pour soutenir la délégation AFM Téléthon d'Indre et Loire dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas verser de subvention.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 14 abstentions : 0)

réf : 2015_0035

V - Syndicat de l'Echandon : modification des statuts

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SYNDICAT DE L'ECHANDON en date du 21/05/2015 portant modification des statuts ?

Considérant que les communes membres de la communauté doivent délibérer dans les mêmes termes sur les modifications proposées,

Vu les nouveaux statuts proposés ainsi rédigés :

Article 1 - En application des articles L 5212-1 et L 5211-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de :

LOUANS - LE LOUROUX

un Syndicat Intercommunal à la carte qui prend la dénomination de :

"SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECHANDON".

Article 2 - Le Syndicat est habilité à exercer la compétence énoncée ci-dessous :

1 - Réalisation, exploitation et gestion de l'assainissement collectif des communes dans les périmètres géographiques déterminés par celles-ci.

Article 3 - Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie du Louroux.

Article 4 - Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 5 - Le Comité Syndical est composé de délégués élus par le Conseil Municipal de chacune des communes associées.

Chaque commune est représentée au sein du Comité par deux délégués titulaires et un délégué suppléant. Ce dernier dispose d'une voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire.

Article 6 - Les ressources du Syndicat sont notamment les suivantes :

- le produit des redevances, taxes et contributions correspondant aux services assurés et décidés en Comité Syndical
- la contribution financière des communes aux dépenses d'administration générale, fixée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.
- Les subventions
- Le produit des emprunts.
- Les produits des dons et legs
- Le revenu des biens meubles et immeubles qui constituent son patrimoine

Article 7 - Les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux se prononçant sur la modification des statuts du Syndicat.

Délibère et

- **Approuve** à l'unanimité des présents, les nouveaux statuts ainsi modifiés du syndicat de l'Echandon.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VI - Questions diverses

- a) Une personne a été recrutée pour remplacer Maïté DELATTRE.
- b) Nettoyage des vitres : des devis ont été demandés pour intervention avant la rentrée scolaire.
- c) Plateau sportif : fin de remise des dossiers le 06/07 à 12h, ouverture des plis à 14h. Analyse des offres le 20/07 à 9h.
- d) Aménagement du centre-bourg : dépôt des dossiers pour le maître d'oeuvre jusqu'au 17/07.
- e) Le radar : Thierry a préparé les endroits où l'installer.
- f) L'enrobé a été fait le 01/07, une information a été mise au bord de la route pour prévenir. Le bi-couche est prévu début septembre.
- g) Problème de dépôt d'ordures sauvages au sol à côté des containers à verres.
- h) Communication : rapport de Mme Dubreuil : le bulletin est à la relecture.

- i) Rapport de la réunion du SATESE par Mr PLOTON.
- j) AD'AP : visite de Mme Kaiser de l'ADAC, restitution du dossier le 30 juin à 15h

En mairie, le 10/07/2015
Le Maire
Micheline GOUGET